



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

Compte rendu du
Conseil Municipal du
Vendredi 8 février 2019

Le vendredi 8 février deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : BEYGNIER Nadia – BOURGEON François - CABIECES Carole – DIF Gérard – GAY Patricia - LORENZO Pascal - RIBES Patrick - SERRE Marc - TARTAIER Didier - VIALLE Dominique - VIALLE Carole - VIALLEIX Jean-Jacques – VIZET Monique

Absents représentés : FARGE Patrice (pouvoir à DIF Gérard) - MADELRIEUX Mélanie (pouvoir à VIALLE Carole)

Secrétaire de séance : DIF Gérard

Ordre du jour :

1. Remplacement conseiller municipal démissionnaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Frédéric Juillard, conseiller municipal, pour raison personnelle.

Comme le prévoit le Code électoral, dans les communes de plus de 1000 habitants « des règles spécifiques existent, garantissant le remplacement des conseillers municipaux par le suivant sur la liste, sans que les électeurs soient de nouveaux invités à voter » (art. L. 270 du C. électoral).

Monsieur. François BOURGEON étant le suivant de la liste du candidat démissionnaire, il prend la fonction de conseiller municipal.

Par ailleurs, M. BOURGEON intègre les commissions municipales suivantes : « affaires scolaires et petites enfance », « Travaux », « Bâtiment, Urbanisme et patrimoine ».

2. Adoption procès-verbal de la séance du 7 décembre 2018.

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 7 décembre 2018 est adopté par le Conseil municipal.

3. Comptes administratifs et comptes de gestion - Budget communal et budgets annexes 2018

A- Compte Administratif 2018 du budget général

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 proposé par M. le Maire pour le budget général de la commune. Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de dépenses de 1 518 945 € 30, un total de recettes de 2 138 923 € 99, qui cumulées avec l'excédent de fonctionnement 2017 reporté génère un excédent de fonctionnement 2018 de 1 297 817 € 37.

En section d'investissement, le compte administratif fait apparaître un total de recettes de 1 308 936 € 25 et 886 061 € 14 de dépenses, générant un excédent d'investissement 2018 de 422 875 € 11 qui cumulé avec le déficit d'investissement 2017 reporté induit un résultat de clôture excédentaire de 370 337 € 92.

L'assemblée a également décidé de procéder au report en 2019 des Restes A Réaliser (RAR) pour un montant de 1 036 500 € 00 en dépenses, qui cumulé avec l'excédent d'investissement laisse apparaître un résultat déficitaire 2018, pour la section d'investissement, de 666 162 € 08.

A la suite de l'adoption du compte administratif, le Conseil municipal a procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 pour le budget général de la commune d'un montant excédentaire de 1 297 817 € 37 comme suit : couverture du besoin de financement pour 666 162 € 08 et report du solde à la section de fonctionnement du budget 2019 soit 631 655 € 29.

B – Compte administratif du budget annexe Assainissement

Le Conseil municipal a ensuite adopté le compte administratif de l'exercice 2018 proposé par M. le Maire pour le budget annexe Assainissement. Il fait apparaître pour la section d'exploitation un total de dépenses de 61 052 € 23, un total de recettes de 63 489 € 08, qui cumulées avec l'excédent de fonctionnement 2017 reporté génère un excédent de fonctionnement 2018 de 12 927 € 51.

En section d'investissement, le compte administratif fait apparaître un total de recettes de 89 686 € 45 et 66 169 € 05 de dépenses, générant un excédent d'investissement 2018 de 23 517 € 40 qui cumulé avec l'excédent d'investissement 2017 reporté induit un résultat de clôture excédentaire de 122 590 € 82.

Le Conseil municipal a procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 concernant le budget annexe Assainissement avec son report intégral en section de fonctionnement soit 12 927 € 51

C - Compte administratif du budget annexe Lotissement Rue du Général Leclerc

Le Conseil municipal a également approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe Lotissement. Les seules opérations enregistrées, l'ont été, en dépenses pour 6 011 € 80 correspondant aux dernières facturations des travaux et honoraires.

Ce budget laisse apparaître un déficit en section d'investissement d'un montant de 56 031 € 70 dans l'attente de la vente du dernier lot et du versement de la subvention du budget général.

Par ailleurs, le Conseil municipal déclare unanimement que la comptabilité communale est conforme avec les comptes de gestion 2018 du Receveur municipal pour le budget général et des budgets annexes.

2. Acquisition voie d'accès Rue des Monts Dore

Le Conseil municipal décide que la commune se porte acquéreur d'un accès à des parcelles qui est situé à l'arrière de la *Rue des Monts Dore*. L'accès est actuellement propriété entière et exclusive de Mme *Isabelle MALGAT* et issu de la parcelle cadastrée n° 94 section AN.

Cette voie permettra un accès public aux propriétés issues du découpage de la même parcelle et autorisera le passage des différents réseaux.

Ledit accès représente une surface de 1218 m² et sera acquis à l'euro symbolique.

3. Maîtrise d'œuvre pour travaux de voirie communale : programme voirie 2019.

L'assemblée décide d'engager la procédure de passation du marché public afin de désigner le maître d'œuvre dans le cadre des travaux de réfection de voiries communales (Voie communale n° 5 desservant le site de *Val* et section de la voie n° 1 entre carrefour de *Chassagne* et *RD 49*). Le coût estimé des travaux s'élève à 303 210.00 € H.T.

4. Groupement de commande avec la Communauté de communes Sumène-Artense pour réfection Route de Val

Est adoptée la mutualisation des travaux d'aménagement du site de Val par la constitution d'un groupement de commande avec la *Communauté de communes Sumène-Artense*. Cette mutualisation des travaux prendra la forme d'un seul appel d'offre porté par la *Communauté de communes Sumène-Artense* en qualité de coordinateur du groupement de commande.

Sur le plan financier, chaque membre réglera les travaux et honoraires liées aux prestations réalisées pour la part qui le concerne identifiée dans le marché. Chaque membre s'acquittera également d'une participation financière aux frais du groupement de commande et du marché.

5. Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019 - 2021

L'assemblée décide de demander une subvention auprès du Conseil départemental du Cantal pour des travaux de création de cabinets médicaux à l'ancienne école maternelle dont le coût estimatif de l'ensemble des travaux s'élève à 385 000.00 € H.T. (y compris honoraires).

La présente demande sera sollicitée au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 au taux de 30 % du coût H.T. estimé pour l'ensemble de l'opération projetée.

6. Opposition au transfert à la communauté de communes de la compétence eau potable et assainissement collectifs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

En l'espèce, la *Communauté de communes Sumène-Artense* dispose actuellement, que de la compétence assainissement individuel des eaux usées : contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs, création et gestion d'un SPANC.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la *Communauté de communes Sumène-Artense* au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de ces compétences.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert automatique à la *Communauté de communes de Sumène-Artense* au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

7. Approbation travaux cabinet médical

Le Conseil municipal approuve l'aménagement d'un cabinet médical provisoire dans le bâtiment de l'ancienne école maternelle pour un coût total de 42 539.58 € H.T. soit 51 047.00 € T.T.C. et autorise le mandatement des factures correspondantes.

8. Subvention à l'EHPAD, La Résidence de l'Artense, pour les "30 ans" de l'établissement

Il est décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 1 500.00 € à la maison de retraite, *la Résidence de l'Artense*, dans le cadre de l'organisation des « 30 ans » de l'établissement.

9. Décision sur le maintien de l'école de Granges

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'éventualité de suppression d'un poste d'enseignant à l'école de *Granges* une réunion de concertation a eu lieu le 29 janvier 2019 en présence de Mme la Sous-Préfète, de l'inspectrice d'académie et de l'IEN de *Mauriac*, des élus, des enseignants des deux écoles de *Lanobre* et des parents d'élèves.

Au cours de la réunion, il a été émis deux hypothèses concernant l'avenir de l'école Granges à savoir :

→ Hypothèse 1 :

- Septembre 2019 aucune fermeture de poste.
- Engager dès maintenant une concertation globale réunissant enseignants, parents d'élèves, nourrices agréées, élus et services Education Nationale (piste de concertation : garderie et ramassage scolaires gratuits...).

- Année scolaire 2019/2020. Les enseignants en étroite collaboration avec l'inspection de l'Education Nationale devront préparer le regroupement des cycles trois des deux écoles sur l'école de *Lanobre*.
- Septembre 2020 Les cycles trois seront intégrés à l'école du bourg.
- Septembre 2021 L'école de *Granges* sera regroupée à celle du bourg.

Dans cette hypothèse un des deux postes restant à Granges peut être conservé.

→ Hypothèse 2 :

En cas de désaccord du Conseil Municipal sur l'hypothèse 1 : les services de l'Education Nationale prendront les décisions qui s'imposent à leur niveau.

Afin d'aider dans la prise de décision, M. le Maire précise les éléments suivants :

- Pour pérenniser l'école de Granges la commune doit envisager un investissement annuel de plusieurs dizaines de milliers d'euros. (Rénovation des locaux, reprise des toitures, accessibilité).
- Si l'on considère que la commune a perdu 185 K€ entre 2015 et 2018 de dotations de l'état, il est donc nécessaire de cibler avec exactitude les investissements.
- Le Conseil Municipal est donc aussi en droit de s'interroger sur la baisse régulière des effectifs. En trois ans l'école compte 12 élèves de moins et cette régression régulière va se poursuivre. En 2020, six départs en 6è qui ne seront probablement pas compensés.
- Sur l'effectif actuel comptabilisé, 50% est hors territoire communal et issu de communes ayant une école publique.
- L'école est la priorité de la commune, car son avenir. C'est la raison pour laquelle la municipalité a construit un bâtiment neuf, fonctionnel, sécurisé et correspondant aux normes actuelles de l'enseignement. L'accueil des enfants à l'école du bourg répond donc à leurs intérêts premiers.
- La fermeture d'un poste n'est en aucun cas la perte d'un emploi mais une nouvelle répartition de l'effectif enseignant à l'échelon départemental et ne dépend pas de la commune mais de l'Education Nationale.
- La fermeture d'un poste n'entraîne pas la fermeture de l'école mais impacte forcément son avenir.
- En prenant pour base cet état des lieux ne vaut-il pas mieux de manière responsable se projeter sur l'avenir ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Lanobre, par 2 voix pour, 10 voix contre, et 3 abstentions, refuse de valider le projet de rapprochement de l'école *Granges* avec celle du bourg de *Lanobre* tel que présenté par les services de l'Etat. Les arguments explicités sont les suivants :

- Stabilité des effectifs ;
- Dynamisme de l'école grâce à l'équipe enseignante et l'association des parents d'élèves ;
- Importance de l'école dans la vie économique et sociale de la cité de *Granges* ;

- Possibilité d'engager les travaux nécessaires afin d'améliorer l'état matériel de l'établissement, la sécurité et son accessibilité.
- Problème du devenir du bâtiment si fermeture de l'école : risque d'une friche urbaine.

10. Questions diverses

- **Pôle santé : lancement appel d'Offre**

Délibération est adoptée autorisant le lancement de l'appel d'offre relative aux travaux d'aménagement d'un pôle santé.

- **Gestion des encombrants**

La gestion des encombrants évolue. Restant gratuite pour tous les particuliers, elle est désormais payante pour les collectivités et entreprises. Suite à ce changement une réflexion devra être menée au sujet du ramassage bimensuel organisé par la commune.

- **Assainissement de *Mouleyre* et de *Granges***

Des précisions sont apportées concernant l'assainissement sur deux secteurs de la commune : quartier de *Mouleyre*, le réseau est unitaire et aucun dysfonctionnement n'a été diagnostiqué. Sur le secteur de *Granges*, la seconde tranche des travaux ne peut être programmée qu'à partir de 2020.

- **Four à pain du *Monteil***

Dans le cadre du projet de réfection du four à pain du village du *Monteil*, une subvention a été déposée au titre du programme européen LEADER « volcans d'Auvergne ». Disposant de la compétence « Restauration et valorisation du petit patrimoine bâti identitaire » la CCSA centralise l'ensemble des projets au niveau du territoire.

- **Véhicule service technique**

Hors d'usage, un véhicule du service technique doit être remplacé.

- **Travaux de restructuration de la maison de retraite**

Dans le cadre des travaux de restructuration de la maison de retraite *La résidence de l'Artense*, une réunion de concertation est programmée avec le Directeur de l'EHPAD, l'ensemble des membres du CCAS et du Conseil municipal.

Séance levée à 21 h 50

.....